

M. QUINN : Je suis vraiment peiné d'être obligé de retenir la Chambre si longtemps, à propos de cette question, mais de même que je croirais faire preuve de lâcheté en laissant calomnier un de mes amis en ma présence, de même je croirais manquer à ce que je dois à une amitié qui m'est chère, à une amitié qui remonte à plus de trente ans, si je laissais passer sans réponse l'attaque de l'honorable député d'York-ouest (M. Wallace) contre M. O'Hara.

L'honorable député (M. Wallace) a dit que les gens qui n'ont eu aucune expérience dans les questions douanières ou départementales n'ont aucun droit d'exprimer une opinion sur une question de cette nature. Il me semble que l'honorable député (M. Wallace) a acquis toute sa science administrative pendant les deux années qu'il a passées au département des Douanes en qualité de contrôleur, fonction à laquelle il a renoncé—que ce soit de son plein gré ou du plein gré d'un autre, c'est ce que j'ignore. En conséquence, il pose comme étant le seul juge de ce qui doit être fait ou dit sur chaque question relative aux douanes. Je n'ai pas la vanité de mon honorable ami (M. Wallace) ; je n'ai pas son expérience de contrôleur des Douanes ; mais depuis vingt ans, j'ai été en rapport avec le département des Douanes. J'ose dire que mes rapports avec ce département ont été plus constants, plus suivis et plus importants que ceux de mon honorable ami (M. Wallace), même en tenant compte des deux ans qu'il a passés en qualité de contrôleur. J'ai eu de l'expérience, non l'expérience d'un fonctionnaire, mais l'expérience d'un homme d'affaires, d'un avocat qui a été chargé de causes importantes relatives au département des Douanes, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il y a plus, j'ai eu des relations avec des marchands de Montréal qui en savent plus long au sujet des douanes que l'ex-contrôleur des Douanes (M. Wallace) n'en a jamais su de sa vie et n'en pourra jamais apprendre. Vous voyez son appréciation de la manière dont cette question devrait être jugée dès la première déclaration qu'il fait. Il (M. Wallace) dit que M. O'Hara n'avait pas plus d'ouvrage et ne donnait pas plus de son temps comme percepteur des Douanes que comme percepteur en sous-ordre. Et parce que M. O'Hara n'a pas travaillé le soir, en dehors des heures de bureau, il dit qu'il ne devrait pas recevoir son salaire. Est-ce là la base sur laquelle s'appuie l'honorable député (M. Wallace) ? S'il en est ainsi, les journaliers du département, ayant donné plus d'heures de travail que le percepteur des douanes, devraient d'après cet argument recevoir les \$4,000 par année. A en croire l'honorable député (W. Wallace), ce n'est pas pour la responsabilité de la position que le percepteur des Douanes doit recevoir les \$4,000 par année, mais pour la longueur du temps qu'il a passé à son bureau ou le travail ardu qu'il y fait. Il suffit de mentionner un pareil argument pour en faire ressortir toute l'absurdité. Je ne suis pas en position de pouvoir contredire l'honorable député (M. Wallace), lorsqu'il dit que M. Kilvert lui a fait un rapport, mais il est regrettable que ce rapport n'ait pas été soumis au comité.

Je demanderais au contrôleur des Douanes de s'assurer si cette pièce existe, car si elle existe, elle doit se trouver dans les archives du département. Je demande avec confiance au contrôleur des Douanes de voir ce rapport de M. Kilvert ; et si ce n'est pas un de ces rapports confidentiels et ver-

M. BERGERON.

baux que l'ex-contrôleur des Douanes avait probablement l'habitude de recevoir au sujet de ses subordonnés, mais si c'est un rapport officiel, j'espère que l'honorable contrôleur l'examinera, et en fera la base de son jugement relativement à la réclamation de M. O'Hara. L'ex-contrôleur (M. Wallace) après s'être posé en juge et avoir mis de côté tous ceux qui ne pensent pas comme lui, dit que M. O'Hara n'a, dans son opinion du moins, aucun droit d'être payé. Mais l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron) a lu l'opinion de l'ex-contrôleur des Douanes, l'honorable député de Brockville (M. Wood), approuvant la réclamation de M. O'Hara ; et je n'hésite pas à répéter ce qui m'a été dit par sir Mackenzie Bowell lui-même, à l'effet que lui, sir Mackenzie, approuverait en tous points tout crédit qui serait voté en faveur de M. O'Hara qu'il considère comme l'un des fonctionnaires les plus capables du département des Douanes. De plus, je n'hésite pas à dire qu'à une certaine époque, il a été proposé, et la chose aurait été faite sans l'intervention de l'ex-contrôleur des Douanes, de faire venir M. O'Hara à Ottawa comme commissaire ou commissaire-adjoint des Douanes. Mais il n'a pas besoin de mon approbation puisqu'il a celle des hommes dont j'ai cité les noms. Je dis qu'il n'y a là qu'une question de justice. M. O'Hara, depuis le temps dont parle l'honorable député d'York-ouest, a été promu deux fois. Il était alors simple commis de première classe à la douane de Montréal ; c'était en 1884. L'honorable député parle de l'affaire Ayers et Cie. J'étais alors l'un des conseils d'Ayer et il se trouve que je sais quelque chose au sujet de cette affaire. Il ne m'appartient pas de dire si le juge Ritchie a eu tort ou raison, puisque son jugement a été en ma faveur. Je connais les circonstances de la cause, et si elles étaient révélées à la Chambre, elles n'auraient pas pour effet de discréditer M. O'Hara. Mais depuis 1885, alors que le procès a eu lieu devant le juge Ritchie, M. O'Hara a été promu deux fois. Il a été promu de la position de commis de première classe, à celle de percepteur suppléant, ainsi qu'on la désignait dans le temps ; et, plus tard, lorsqu'est survenu le changement en vertu duquel M. Boyer a été nommé inspecteur, l'honorable M. Chapleau, maintenant sir Adolphe Chapleau, a créé M. O'Hara percepteur-adjoint du port de Montréal, afin de lui permettre d'occuper une position supérieure à celle d'inspecteur du port. C'est parce que l'influence en faveur de M. Boyer était tellement forte, qu'il a été nommé inspecteur ; et les titres de M. O'Hara ont été reconnus par sa nomination à l'autre position avec une augmentation de salaire de \$400. Après cela, le département présidé par l'honorable député d'York-ouest (M. Wallace) avait tellement confiance en M. O'Hara, qu'il n'a pas craint de laisser vacante, pendant deux ans, la position de percepteur des douanes du port de Montréal, et elle est restée vacante pendant une autre année après, et pendant tout ce temps, M. O'Hara a occupé le fauteuil de percepteur des douanes. Mais mon honorable ami dit que cela était contraire à son désir. Peut-être n'hésiterait-il pas à nous dire quel était celui dont le désir a prévalu, et auquel M. O'Hara doit d'être resté là. C'était évidemment le désir de quelqu'un qui appréciait ses services et qui comprenait les désirs du département. Peut-être était-ce le désir de sir Mackenzie Bowell, qui était alors premier ministre.